

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 04/08/2021

Dengue à La Réunion : **Le nombre de cas poursuit sa baisse, continuons à appliquer les bons gestes !**

Du 19 au 25 juillet, 189 cas de dengue ont été confirmés (contre 295 la semaine précédente). Même si le nombre de cas signalés diminue, la circulation de la dengue reste plus importante que les années précédentes à la même période.

Les cas sont dispersés dans 23 communes de l'île. Le secteur Ouest est majoritairement concerné (40% des cas se situent sur la commune de Saint-Paul).

En cette période de vacances scolaires, il est important de continuer à appliquer les bons gestes pour lutter contre la dengue : se protéger contre les piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs...) et contacter son médecin ou les urgences si son état de santé se dégrade.

Situation de la dengue au 28 juillet 2021 (données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Le nombre de cas de dengue est en diminution.

A l'exception de Cilaos, 23 communes enregistrent des cas :

- **Dans l'Ouest** : Saint-Paul principalement
- **Dans le Sud** : Saint-Pierre principalement
- **Dans le Nord** : Saint-Denis et Sainte-Marie
- **Dans l'Est** : Saint-André et Saint-Benoît

Depuis le 1^{er} Janvier 2021

- **Plus de 29 000 cas confirmés**
- **823 hospitalisations**
- **4 009 passages aux urgences**
- **18 décès** directement liés à la dengue

Des regroupements de cas (foyers de dengue) sont observés et répartis comme suit :

REGION OUEST

- **Saint-Paul** (Bruniquel, Carosse, Montroquefeuil, Saint-Gilles-les-Bains, Cap Champagne, Hermitage, Fleurimont, Gare Routière, La Plaine, Bois de Nèfles)
- **Saint-Leu** (Portail)

REGION SUD

- **Saint-Pierre** (Ravine des Cabris)

REGION NORD

- **Saint-Denis** (La Bretagne, La Providence)

Recommandations pour lutter contre la dengue

Il suffit d'une seule piqûre de moustique pour avoir la dengue.

Les autorités sanitaires recommandent de :

- **Se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes pour protéger son entourage.**
- **Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement** ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.
- **Éliminer les gîtes larvaires (nids à moustiques)** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, ... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.
- **Si vous êtes malade de la dengue** :
 - **Continuez à vous protéger** contre les piqûres de moustiques.
 - Afin de prévenir les formes graves de la dengue :
 - **Surveillez votre état de santé**, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie
 - **Consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence** si vous avez des signes et symptômes suivants : douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
 - **Consultez sans délai un ophtalmologue ou les urgences du CHU Nord, en cas de complications ophtalmologiques (baisse de la vue grave et brutale)** survenant environ 8 jours après le début des signes de la dengue
 - **Rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé**



Les formes graves de dengue touchent **tous les âges** : nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées. Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies.

Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.

La dengue étant susceptible d'altérer le foie, **il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin** sur la prise de **paracétamol**.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le [Facebook Ensemble contre les moustiques](#)

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974